RÈGLEMENT du CHAMPIONNAT IRC 2024 MANCHE-ATLANTIQUE DUO PRÉAMBULE - OBJECTIFS DU CHAMPIONNAT

Le CHAMPIONNAT IRC 2024 MANCHE-ATLANTIQUE DUO (ci-après le CHAMPIONNAT) est organisé par le Pôle Course du Yacht Club de France (ci-après YCF), sous l'égide de la Fédération Française de Voile (FFVoile) et avec le concours des clubs partenaires des littoraux des façades Atlantique et Manche.

Le CHAMPIONNAT permettra de classer entre eux tous les bateaux jaugés IRC en 2024 qui auront participé à au moins l'une des compétitions mentionnées à l'Article 3, avec un équipage de deux personnes.

Le YCF adressera les classements généraux provisoires, puis définitifs du CHAMPIONNAT à tous les clubs organisateurs et les publiera sur son site Internet. Il est de la responsabilité des clubs indiqués à l'Article 2 de respecter en tout point le document intitulé « Cahier des Charges des Championnats IRC – COMMUNICATION ».

Certaines compétitions peuvent faire l'objet de restrictions de la part des clubs organisateurs. En aucun cas le YCF n'est responsable de ces restrictions.

L'attention des clubs organisateurs d'une compétition se déroulant sur plusieurs jours consécutifs et incluant une course au large est attirée sur les règles 21.1.5.d) et 21.1.5.e) de la Règle IRC 2024.

ARTICLE 1 – RÈGLEMENT

Le CHAMPIONNAT est régi par le présent règlement auquel aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord préalable du YCF.

ARTICLE 2 - ORGANISATION

Le CHAMPIONNAT est organisé avec le concours de :

Cap Martinique

Centre Nautique de Lorient

Centre Nautique Paul Vatine

Comité Départemental de la Voile du Finistère

Drheam Promotion

La Rochelle Nautique

Royal Ocean Racing Club

Société Nautique de la Baie de Saint-Malo

Société Nautique de la Trinité

Transquadra

Yacht Club de Cherbourg

Yacht Club du Crouesty Arzon

Yacht Club de Dinard

ARTICLE 3 - PROGRAMME

18 compétitions sont inscrites au programme du CHAMPIONNAT.

Dates	Compétition	Organisateur
28 mars – 1 ^{er} avril	SPI OUEST FRANCE	SNT
14 avril	CAP MARTINIQUE	CAP MARTINIQUE
18 – 21 avril	GASCOGNE 45/5	LRN
09 – 12 mai	ARMEN RACE USHIP	SNT
18 – 20 mai	LES 100 MILLES ET PLUS	YCCA
17 – 22 juin	DUO CATAMANIA	YCCA
21 – 23 juin	TICKET TO WIGHT	YCC
29 – 30 juin	TROPHEE AUDI - 100 MILLES ET UNE NUIT	YCD
30 juin	LA TRINITE CHERBOURG BY ACTUAL	SNT
05 – 07 juillet	COWES DINARD/SAINT-MALO RACE CHAMPIONNAT D'EUROPE IRC DUO 2024 (Course 1)	RORC / YCD
11 – 21 juillet	DRHEAM CUP – GRAND PRIX DE FRANCE DE COURSE AU LARGE CHAMPIONNAT D'EUROPE IRC DUO 2024 (Course 2)	DRHEAM PROMOTION
05 – 21 juillet	CHAMPIONNAT D'EUROPE IRC DUO 2024 (CEIRC DUO 2024) (Cowes Dinard + Drheam Cup)	RORC
14 juillet	TRANSQUADRA MADERE MARTINIQUE 2024-2025 ETAPE 1 – Atlantique	TRANSQUADRA
29 juillet – 03 août	TOUR DU FINISTERE A LA VOILE	CDV 29
24 août	TROPHEE AUDI – LE TOUR DES SEMAPHORES	SNBSM
26 – 31 août	DOUBLE DE NORMANDIE	CNPV
31 août – 01 septembre	LA NUIT DES ILES DU PONANT	SNT
12 – 15 septembre	L'ATLANTIQUE LE TELEGRAMME	CNL

ARTICLE 4 – SECURITE

Sur l'ensemble des courses du CHAMPIONNAT, le YCF recommande au minimum l'application des RSO Catégorie 3, plus radeau de survie, ainsi que le port obligatoire d'un équipement individuel de flottabilité et d'une balise personnelle de type PLB. D'autre part, tous les skippers devraient être équipés d'un téléphone mobile (et/ou satellite) et transpondeur AIS allumés en permanence. L'utilisation d'un pilote automatique (et/ou régulateur d'allures) est également recommandée; en conséquence, le YCF recommande aux clubs organisateurs d'indiquer dans leur avis de course que la Règle IRC 15.2.d) ne s'applique pas.

ARTICLE 5 – CONTROLE DE JAUGE PAR L'AUTORITÉ DE RATING (YCF)

L'Autorité de Rating peut demander au propriétaire de tout bateau participant au CHAMPIONNAT de soumettre son bateau à une procédure d'Endorsement ou à un contrôle de jauge, éventuellement dans le cadre d'une procédure de révision de rating (Voir Règle IRC, article 9). Une telle demande peut intervenir à tout moment et sera adressée par courriel (avec accusé de réception – courrier recommandé le cas échéant).

En cas de refus du propriétaire d'y répondre favorablement, les résultats de son bateau sur les compétitions inscrites au programme du CHAMPIONNAT ne seront pas pris en compte dans le classement dudit CHAMPIONNAT.

ARTICLE 6 – CERTIFICATS IRC, CERTIFICATS SER ET DATE LIMITE POUR LE DEPOT D'UN CERTIFICAT

6.1 Certificat à durée de validité limitée (SER)

A l'exception des compétitions exclues, citées ci-dessous, un bateau ne disposant pas déjà d'un certificat IRC, peut participer à une compétition du CHAMPIONNAT en présentant un certificat SER (Certificat à durée de validité limitée). Ce certificat SER peut être reconduit gratuitement pour une seconde compétition du CHAMPIONNAT sur demande auprès du Centre de Calcul IRC.

Les compétitions exclues (Certificat SER non autorisé) sont :

- Cap Martinique
- Cowes Dinard Saint-Malo Race
- Championnat d'Europe IRC Duo
- Transaquadra

6.2 Date limite de dépôt d'un certificat

A moins qu'un avis de course n'impose un délai supérieur, le certificat IRC (primaire ou secondaire, voir Règle IRC 8.2.1) ou le certificat SER d'un bateau inscrit à une compétition du Championnat doit être remis à l'organisateur au moins 7 jours calendaires avant le départ de la première course de cette compétition.

ARTICLE 7 - PRINCIPES DE CLASSEMENT

7-1 Établissement du classement

Le YCF établit les classements du CHAMPIONNAT. Pour que le classement général en double d'une compétition soit pris en compte dans le CHAMPIONNAT, il faut au moins 10 bateaux en double au départ de cette compétition.

7-2 Classement individuel

Pour qu'un bateau puisse cumuler les points de chaque compétition à laquelle il participe, il faut que le propriétaire (ou copropriétaires), personne physique ou morale, soit le même pendant la durée de sa participation au CHAMPIONNAT.

Chaque participation à une compétition donne droit à un nombre de points en fonction de son classement général à cette compétition et selon la table de type Cox-Sprague disponible sur le site Internet du YCF.

Le classement du CHAMPIONNAT se fait en retenant les points obtenus sur les 5 meilleurs résultats en points des 18 compétitions inscrites au programme.

7-3 Conditions particulières pour les bateaux participant au Championnat d'Europe IRC Duo 2024.

Le classement du CEIRC DUO 2024 sera un classement général effectué sur la base des classements de la Classe IRC Double de la Course 1 (Cowes Dinard Saint-Malo Race) et de la Course 2 (Drheam Cup).

- Un bateau qui participe à Cowes Dinard Saint-Malo Race, sans participer à La Drheam Cup, sera classé dans le Championnat IRC 2024
 Manche-Atlantique Duo en fonction de sa place au classement général IRC Double de Cowes-Dinard Saint-Malo Race.
- Un bateau qui participe a La Drheam Cup, sans participer à Cowes Dinard Saint-Malo Race, sera classé dans le Championnat IRC 2024 Manche-Atlantique Duo en fonction de sa place au classement général IRC Double de la Drheam Cup.
- Un bateau qui participe au CEIRC DUO 2024 sera classé dans le Championnat IRC 2024 Manche-Atlantique Duo en fonction de sa place au classement général du CEIRC DUO 2024. Pour les besoins du paragraphe 3 de l'Article 7.2 du Règlement, le CEIRC DUO 2024 comptera pour un résultat uniquement (pas de points attribués sur les courses Cowes Dinard Saint-Malo Race et Drheam Cup).

7-4 Arbitrage des égalités

En cas d'égalité de points à l'issue des compétitions du CHAMPIONNAT, la meilleure place dans chaque classement général sera déterminée en tenant compte du résultat obtenu à la compétition ayant réuni le plus de participants dans la classe ou dans la série.

ARTICLE 8 – PARTICIPATION DES JEUNES ET DES FEMININES

De manière à favoriser la participation des jeunes licenciés (moins de 26 ans au 1^{er} janvier 2024) et des féminines, le YCF encourage chaque club organisateur à appliquer une réduction du tarif d'inscription à sa(ses) compétition(s) si un équipage compte au moins un jeune licencié ou une féminine parmi ses membres (gratuité pour un membre d'équipage si un tarif d'inscription par équipier est instauré, forfait dans le cas d'un tarif global par bateau).

ARTICLE 9 - REMISES DES PRIX

La remise des prix du CHAMPIONNAT sera assurée par le YCF et effectuée localement au sein de l'un des clubs partenaires du CHAMPIONNAT. Les vainqueurs seront récompensés lors de la Remise des Prix des Championnats IRC 2024.